

Pas moins de 10 000 Algériens en attente d'une greffe rénale

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4085 - Mardi 31 janvier 2017 - Prix : 10 DA

Six morts et huit blessés

Fusillade à la mosquée de Québec

Page 12

Débat autour du règlement budgétaire de 2014 à l'APN

Le drame des dettes fiscales impayées

Page 3

L'électrochoc salvateur

Par Mohamed Habili

La leçon la plus significative qui se dégage du deuxième tour de la primaire du Parti socialiste français n'est pas tant la victoire sans appel du représentant de l'aile gauche, Benoît Hamon, sur Manuel Valls que la dynamique à gauche que les sondages n'avaient pas vu venir antérieurement au premier tour et qui s'est confirmée dimanche dernier notamment par une hausse sensible de la participation. A moins d'un retournement spectaculaire entre les deux tours, il allait en effet de soi que Hamon serait, toutes choses égales par ailleurs, vainqueur au deuxième tour, d'autant qu'il avait reçu pour cela suffisamment de soutiens, et d'abord celui d'Arnaud Montebourg, arrivé troisième. Ce qui en revanche était difficile à prévoir, c'était tout à la fois le volume de la participation et l'écart par lequel le favori l'emporterait sur l'outsider, ces deux points étant d'ailleurs liés. Une nette augmentation du nombre de votants, ce qui s'est finalement produit, pouvait a priori profiter à l'un comme à l'autre des deux candidats à la candidature à l'élection présidentielle de mai prochain. Elle pouvait non seulement réduire l'écart entre les deux, mais renverser la donne, à plus forte raison si elle était particulièrement importante. On sait ce qui s'est finalement passé : cette augmentation a apporté à Hamon un plus grand nombre de suffrages tout en lui permettant d'accroître son avance sur Valls.

Suite en page 3

Hausse illégale des prix de produits de grande consommation

Opération d'envergure contre les spéculateurs



Les augmentations qui ont touché notamment les fruits et légumes, et même dans certains cas les produits subventionnés par l'Etat, ne sont nullement justifiées. Mais la hausse la plus importante cette année est celle enregistrée par les prix de la semoule avec des augmentations de 60% par rapport aux prix réglementaires. Lire page 2

Sommet de l'Organisation panafricaine à Addis-Abeba

L'Algérie insiste sur la réforme de l'UA

Page 4



TRO Abdelkader-Alloula

Reprise des activités le premier février

Page 13

Hausse illégale des prix de produits de grande consommation

Opération d'envergure contre les spéculateurs

■ Les augmentations qui ont touché notamment les fruits et légumes, et même dans certains cas les produits subventionnés par l'Etat, ne sont nullement justifiées. Mais la hausse la plus importante cette année est celle enregistrée par les prix de la semoule avec des augmentations de 60% par rapport aux prix réglementaires.

Par Meriem Benchaouia

Depuis quelques semaines, les consommateurs assistent impuissants à une hausse exagérée et injustifiée des prix de produits de grande consommation. Or, il y a quelques jours, les autorités avaient déclaré, tambour battant, que les prix resteraient inchangés. Une situation qui indispose les citoyens, impuissants devant ce diktat imposé par certains commerçants et qui met en évidence les carences de régulation du marché. Pour autant, ces augmentations qui ont touché notamment les fruits et légumes et même dans certains cas les produits subventionnés par l'Etat ne sont nullement justifiées. Mais la hausse la plus importante cette année est celle enregistrée par les prix de la semoule qui a vu des augmentations de 60% par rapport à son prix réglementaire. Selon la qualité du produit, le prix d'un sac de semoule de 25 kg est fixé entre 950 et 1 000 dinars. Le prix d'un kilogramme chez les détaillants devrait varier entre 35 et 40 dinars. Or, les prix de la semoule dépassent de loin les 40 DA le kg. La semoule est écoulée à raison de 70 ou 75 DA le kg et a atteint dans certaines régions les 80 DA le kg. Mustapha Zebdi, président de l'Association de protection du consommateur et son environnement (Apoce), a qualifié cette hausse d'«illégale». Selon lui de nombreux opérateurs économiques affichent des prix contraires à ceux plafonnés



concernant les produits subventionnés, justifiant leur démarche par la concurrence du marché parallèle, l'augmentation des taxes de la nouvelle loi de finances et du prix de transport dans les zones éloignées.

Il a appelé, à cet effet, à la révision du décret exécutif 07-402 fixant les prix à la production et aux différents stades de la production des semoules. Comme il a annoncé que son association compte lancer, à partir du premier février, une campagne nationale dénonçant le non-res-

pect des prix des produits subventionnés par l'Etat, notamment la semoule.

L'Apoce compte dénoncer les spéculateurs sur le prix de la semoule subventionnée auprès des directions du commerce territorialement compétentes et les poursuivre en justice, avant d'orienter son action vers les autres produits subventionnés comme le sucre, le gaz et autres, a précisé M. Zebdi lors d'une conférence de presse. Au terme du décret exécutif 07-402 du 25 décembre 2007 fixant les prix à

la production et aux différents stades de la distribution des semoules de blé dur, le prix de la semoule est fixé à 900 DA le sac de 25 kg pour la semoule ordinaire et à 1 000 DA le sac de 25 kg pour la semoule super.

Un numéro vert (3311) est mis en place pour recueillir les plaintes des consommateurs par l'Association qui transmettra aux parties concernées les cas de spéculation. M. Zebdi a affirmé que la plupart des minoteries du secteur privé augmentent les prix de cette matière de 60% par

rapport au prix plafonné. Il a précisé que de nombreuses minoteries s'approvisionnent en blé dur auprès de l'Office professionnel des céréales à 2 500 DA le quintal pour revendre la farine de son à 2 500 DA le quintal, ce qui est illégal, a-t-il affirmé.

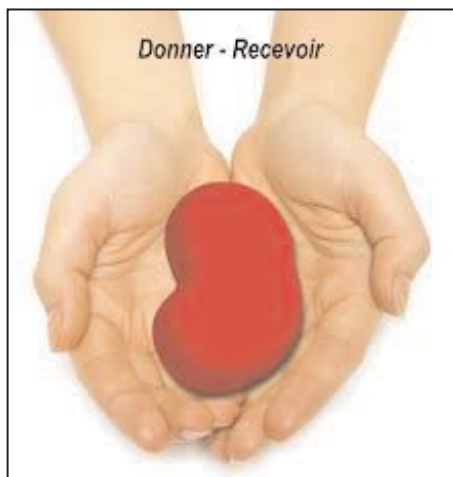
Une vingtaine d'associations locales comptent adhérer à cette initiative soutenue par l'Union générale des commerçants et artisans algériens et l'Association nationale des commerçants et artisans.

M. B.

Grave pénurie de dons d'organes

Pas moins de 10 000 Algériens en attente d'une greffe rénale

Les insuffisants rénaux algériens attendent désespérément un geste généreux qui leur sauvera la vie. Ils sont quelque 10 000 en attente d'une greffe de rein faite de donneurs vivants ou morts. Énorme déficit de reins à greffer, faute de donneurs. Les insuffisants rénaux vivent actuellement dans l'attente d'une greffe pour retrouver une vie normale alors qu'un nombre infime reçoit un greffon. Les donneurs se font rares, aussi bien les vivants que les morts. Le chef du service de néphrologie de l'hôpital Nefissa-Hamoud d'Hussein Dey, le Professeur Tahar Rayan, tire la sonnette d'alarme sur cette réalité. Il signale qu'«il faudrait environ 60 années pour éponger le nombre de malades en attente d'un donneur». Le professeur impute cette situation à l'absence d'une forte sensibilisation tendant à faire changer les mentalités autour de cette question. Invité de l'émission «Invité de la rédaction» de la Chaîne III de la Radio algérienne, le Professeur Tahar Rayan fera savoir que «seules 250 greffes/an sont effectuées dans les établissements de santé du pays», mais, regrette-t-il, «la demande est très importante». Près de 1 000 nouveaux demandeurs en attente d'une greffe rénale se manifestent chaque année, indique-t-il encore, rappelant que depuis 1986, année durant laquelle avait été effectuée la première greffe rénale à Alger, environ 2 000 transplantations ont depuis été réalisées à partir de donneurs vivants apparentés aux malades. L'invité de la rédaction rappelle par ailleurs que faute d'une greffe rénale, environ 25 000 insuffisants rénaux, qui seront 30 000 dans une dizaine d'années, sont contraints de subir des séances d'hémodialyse pour épurer leur sang, une opération fortement éprouvante,



physiquement et psychologiquement. Même si la religion et la médecine incitent à faire ce don, le sujet est toujours considéré comme tabou dans notre pays. Les familles des donneurs décédés refusent toutefois de procéder au don tandis que les donneurs vivants, eux, se font très rares. Sur ce point, le médecin explique la difficulté de prélever des reins sur des personnes décédées

par les «barrières psychologiques» existant vis-à-vis du don d'organe au sein de la société algérienne. Il témoigne que des familles algériennes persistent à refuser catégoriquement d'autoriser le prélèvement d'un organe sur un de leurs proches décédé, bien que notre religion le permette. La solution à ce problème, selon lui, est d'«inculquer, en urgence, aux citoyens algériens une culture dans ce domaine à travers des campagnes d'information et de sensibilisation adéquates». Pour le spécialiste, «notre société n'est pas encore arrivée à dépasser cette barrière psychologique du don d'organes». Il affirme à cet effet, que «le don d'organes ne constitue pas un problème médical, mais un problème de société», notant que «les familles n'arrivent pas à dépasser un certain seuil psychologique bien que les textes et la loi sanitaire le permettent». Le Professeur Rayane rassure que «les équipes algériennes ont acquis de l'expérience et de la technicité en matière de greffe rénale, y compris pour les enfants». Evaluant la prise en charge des patients de cette maladie, il a relevé que «l'Algérie a fait des efforts très importants», ajoutant que l'activité de la greffe rénale est à un niveau «correct», avec un taux de réussite qui avoisine les 90%. Pour faciliter le prélèvement des organes, le Professeur Rayan indique que le projet de création de l'Agence nationale de greffe d'organes prévue dans la loi sanitaire, en attente d'être adoptée par le Parlement, une fois créée, aura pour mission de s'occuper de tous les aspects liés au prélèvement et à la transplantation, notamment ceux relatifs aux prélèvements sur les personnes décédées.

Louiza Ait Ramdane

Débat autour du règlement budgétaire de 2014 à l'APN

Le drame des dettes fiscales impayées

■ Le premier argentier du pays, Hadji Babaammi, a présenté, hier, le projet de loi portant règlement budgétaire de 2014, lors d'une plénière quasiment vide, alors qu'il s'agit de la dernière en matière de débat. Le texte fait ressortir un taux de réalisation de 93% des dépenses et un déficit de 3 221,21 mds de DA. Mais pour les députés et la commission des finances, le problème est dans le drame de la récupération des dettes fiscales impayées.

Par Nacera Chenafi

Dans son rapport, la commission des finances de l'APN a axé sur la nécessité de consacrer tous les moyens à même de récupérer les dettes fiscales impayées, de faire une évaluation de l'impact des exemptions fiscales accordées aux investisseurs pour voir s'il s'agit réellement d'une démarche rentable, d'améliorer la gestion des transferts sociaux et de mieux maîtriser les dépenses imprévues.

Toutefois, les députés présents se sont interrogés sur «l'utilité» de débattre d'une loi de règlement qui traite l'exercice N-3 alors que des réformes ont été introduites entre-temps pour régler des imperfections enregistrées en 2014. Un député a même estimé que ce débat était «inutile» puisque les observations et recommandations de la Cour des comptes concernant l'exécution des lois de finances «sont les mêmes à chaque fois». D'autres ont renouvelé leur appel à programmer les lois de règlement budgétaire avant les lois de finances pour pouvoir faire une vraie évaluation et assumé le rôle de contrôle du gouvernement par le Parlement en matière de gestion des dépenses publiques. Ils ont aussi appelé à l'informatisation du système de contrôle des dépenses, notamment à distance, et ont pointé du doigt l'absence de mécanismes efficaces pour la Cour des comptes pour pouvoir accomplir ses missions. Certains députés ont relevé des «défaillances dans l'exécution du budget de l'Etat». Alors qu'un député RND a préféré verser dans la campagne électorale en critiquant le discours de l'opposition par rapport à la gestion de la crise financière, mettant en



PH/D.R.

exergue la nécessité de refuser les recommandations des institutions financières étrangères. Un autre député de cette formation politique a suggéré la programmation d'une journée d'étude pour le règlement budgétaire annuel afin «d'éviter», selon lui, «de lire des informations orientées dans la presse».

L'évasion fiscale et la faible récupération des dettes fiscales sont la tache noire relevée par plusieurs députés. A ce propos, Fouzia Bensahnoune, députée de ce même parti, a été critiquée dans son intervention, parlant de mauvaise prévision notamment concernant l'évaluation des projets et éviter la réévaluation. Selon elle, en cette étape où des projets sont gelés, cela peut être une occasion pour les différents départements de bien étudier les coûts. S'agissant de recouvrement fiscal, elle s'est interrogée : «Où est le dysfonctionnement ? S'agit-il d'une absence de volonté politique ?» Et d'ajouter : «Pourquoi n'examine-t-on pas les causes de l'évasion fiscale ?».

Selon elle, il y a des avantages donnés directement aux propriétaires de la «chkara», avant de dire que «l'amnistie fiscale est une ligne rouge à ne pas dépasser, surtout dans l'étape actuelle». Le député Mohamed Seghir Hammani a souligné que «l'Etat n'a pas pu récupérer 110 milliards de dollars d'évasion fiscale», en plus de «90 millions de dollars transférés par le gouvernement sans donner le bilan sur les dépenses». Et «40 milliards de dollars sont hors contrôle» a-t-il ajouté. D'autres ont parlé de la nécessité de coordination entre les départements ministériels et la Cour des comptes. Pour M^{me} Bounnar de l'Alliance verte, la conjoncture économique demande une nouvelle gestion des dépenses, soulignant que les «prochaines élections pourraient être une occasion pour consacrer la transparence». Pour Abdelkader Belaarbi de l'Alliance verte également : «Comment parler de rôle de contrôle pour le Parlement alors que 10 ministres

sont hors contrôle de la Cour des comptes», s'est-il interrogé. Benfarhat Abderrahmane (Alliance verte) a demandé au ministre «pourquoi les observations et recommandations ne sont pas prises en considération», évoquant également la question d'évaluation et réévaluation au niveau des secteurs, arrêt et gel des projets, ce qui nécessite, selon lui, une bonne politique de prévision.

Pour Naamane Laaouar, «il n'est pas sérieux d'examiner cette loi trois ans après son exercice». Il a rappelé aussi que «60% des revenus fiscaux proviennent de l'impôt sur les salaires». Du côté du Parti des travailleurs, le recouvrement fiscal connaît un déficit de 97%, pointant de doigt les investisseurs qui ont bénéficié des avantages de l'Etat pour la création de plus de 370 000 postes d'emploi, mais seuls 49 000 ont été réalisés.

N. C.

Couverture des prochaines élections

Hamid Grine appelle les médias à être «professionnels»

Le ministre de la Communication, Hamid Grine, a appelé hier à Alger les médias à être «professionnels» lors de la couverture des prochaines élections législatives et locales. «Soyez professionnels tout simplement», a-t-il déclaré à la presse, en marge d'une conférence sur «l'autorégulation du métier de journaliste, vers le professionnalisme» à l'Ecole supérieure de journalisme. En réponse à une question sur la couver-

(Autorité de régulation de l'audiovisuel), «il y a un cahier des charges auquel ces chaînes privées devraient se conformer». Le ministre a fait état de l'existence de cinq chaînes disposant de «bureaux autorisés», ajoutant que pour les autres chaînes «on aura la possibilité de discuter avec elles, s'il y a lieu de le faire, pour qu'il n'y ait pas de problèmes de diffamation ou d'injures lors des prochaines élections». «Il y a certaines

mesures à l'égard des chaînes privées, mais je ne vais pas m'avancer plus à ce sujet», a-t-il souligné, faisant savoir qu'il allait tenir, aujourd'hui, une rencontre avec la Haute instance indépendante de surveillance des élections au sujet de «l'expression directe à la radio et à la télévision et sur les différentes modalités de la couverture médiatique lors des prochaines législatives». S'agissant de la couverture des médias étrangers de ces élec-

LA QUESTION DU JOUR

L'électrochoc salvateur

suite de la page Une

C'est la concomitance de ces deux aspects qui autorise à parler d'une dynamique Hamon, encore à ses débuts sans doute, mais qui est bien partie pour enfler dans les jours et semaines qui viennent. Jusqu'à présent, il est vrai, la dynamique s'est surtout manifestée à la droite de l'échiquier politique français, suffisamment forte et persistante pour être relevée par les instituts de sondage. Le rejet à gauche du quinquennat Hollande est tel que c'est nécessairement la division et le découragement qui y ont prévalu. Sans la primaire, il se peut bien que ce défaitisme se serait poursuivi jusqu'à la présidentielle, avec pour conséquence inéluctable l'élimination au premier tour du représentant le mieux placé de la gauche. Dès avant même le premier tour de la primaire sont apparus les premiers signes du redressement, du réveil. Ce processus s'est enhardi depuis, comme en témoigne la victoire écrasante dimanche dernier de Hamon sur Valls, l'incarnation même de ce qui ne va pas dans le Parti socialiste. En ce sens, la primaire a servi d'électrochoc salvateur, qui a permis au courant dominant à gauche d'émerger de sa dépression, de retrouver au moins en partie le goût de se battre et l'envie de gagner. Or il n'y a aucune raison de penser que pour l'heure il n'y a de place que pour une dynamique à droite. Au contraire, la logique voudrait que s'il y en a une qui effectivement se développe à droite, il y en a nécessairement une qui ne demande qu'à s'affirmer à gauche pour lui faire pièce. Le cas n'est d'ailleurs pas particulier à la France. C'est probablement Bernie Sanders qui aurait affronté Donald Trump à la présidentielle américaine si l'establishment démocrate ne s'était pas ligué contre lui, s'il n'avait pas faussé le cours naturel des choses, celui de la lutte de classes. Qu'on songe aussi que Jeremy Corbyn a remis en jeu son titre de leader des Travailleurs une année seulement après l'avoir emporté, réalisant du même coup une victoire encore plus nette que la première, ce qui prouve bien qu'en Grande-Bretagne une dynamique de gauche est à l'œuvre. Or quand il y a une dynamique, il y a une union. C'est la première qui produit la seconde, ce n'est pas l'inverse. La désunion est fille du recul, de la défaite. Le peuple français de gauche obligera ou Hamon ou Mélenchon à se désister devant l'autre. M. H.

tions, M. Grine a indiqué que «pour l'instant, il n'y a pas de demande à ce sujet». Interrogé sur la mise en place de l'Autorité de régulation de la presse écrite, il a réaffirmé qu'elle sera installée en 2017 et comportera en son sein une structure d'éthique et de déontologie. Hafid Ch./APS

Sommet de l'Organisation panafricaine à Addis-Abeba

L'Algérie insiste sur la réforme de l'UA

■ Après l'ouverture, hier, du 28^e Sommet de l'Union africaine dans la capitale éthiopienne Addis-Abeba, auquel de nombreux Etats du continent ont pris part pour discuter de plusieurs axes concernant la restructuration de l'organisation, notamment les questions sécuritaires et celles liées à la paix, l'Algérie, en tant que pays accordant une grande importance aux principes de l'UA, n'a pas manqué d'insister sur le dossier des réformes.

Par Yacine Djadel

Selon le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, représentant officiel du Président Abdelaziz Bouteflika, de réelles réformes profondes s'imposent, et ce, pour un meilleur fonctionnement de l'organisation. D'où l'insistance de l'Algérie, en tant que membre stratégique et pilote, de faire de ce dossier une priorité majeure. A ce propos, les dirigeants africains devront se prononcer sur les propositions formulées dans le cadre de cette réforme par le président rwandais, Paul Kagamé, à qui ce dossier a été confié lors du sommet de Kigali tenu en juillet 2016. D'autres questions ont été également mises à l'ordre du jour dont l'élection du nouveau président de la commission. Pour l'Algérie, ce processus, qui ne doit pas toucher aux fondements et aux principes de l'UA contenus notamment dans son acte constitutif, doit être efficace et tourné résolument vers la prise en charge des défis réels auxquels est confronté le continent dans un monde en pleine mutation. Présent déjà à la veille de la tenue de ce 28^e Sommet de l'UA, l'Etat algérien a mis en avant de manière claire les différents points essentiels pouvant permettre de répondre aux aspirations des peuples du continent africain en matière de développement et d'intégration. Parmi eux la refonte du système de financement global de l'organisation est un impératif à revoir. Pour sa concrétisation assurée, la participation de l'ensemble de ses membres et même des pays non membres est obligatoire. C'est dans cet esprit que le Premier ministre, dans son intervention devant la retraite des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA consacrée à la question de la réforme de l'Union, a rappelé que «cette réforme n'était pas



l'apanage des seuls Etats membres, mais incombait aussi aux organes et mécanismes de l'organisation appelés à contribuer à cette entreprise». Pour sa part, l'Algérie s'est dite disponible et prête à contribuer à son aboutissement, et ce, compte tenu de l'importance capitale accordée à ce processus.

Lamamra sur les réformes : les principes fondamentaux de l'UA resteront les mêmes

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale,

Ramtane Lamamra, s'est également prononcé sur le sujet de la réforme de l'UA. Selon ses déclarations, celles-ci resteront les mêmes. «On ne doit pas toucher aux principes fondamentaux de l'Union mais plutôt à son fonctionnement technique», a-t-il affirmé. «Ces réformes doivent être pratiques et techniques et non pas politiques», a-t-il souligné, précisant qu'il ne s'agit pas d'une réforme fondamentale qui touchera les objectifs et les principes de l'Union mais plutôt de la révision du fonctionnement technique de l'Organisation et de ses structures pour améliorer leur rendement, a-t-il expliqué. A titre d'exemple, M. Lamamra a indiqué que le Conseil de paix et de

sécurité (CPS) de l'UA n'était pas mentionné dans l'Acte constitutif de l'Union, mais qu'il y avait juste un protocole relatif au CPS ajouté à cet Acte. «Maintenant que l'expérience a prouvé que le CPS est un organe essentiel, certaines dispositions vont être introduites dans l'Acte constitutif», a ajouté le ministre. Par ailleurs, outre la réforme de l'UA, il sera également question de l'élection du président de l'UA pour l'exercice 2017, ainsi que du nouveau président de la commission de l'Union africaine, en remplacement de la Sud-Africaine Dlamini-Zuma, élue en 2012. A ce sujet, cinq candidats sont en lice. Il s'agit des ministres des Affaires étrangères du Tchad,

Moussa Faki Mahamat, du Kenya, Amina Mohamed, du Botswana, Pelsoni Venson-Moitoi, de la Guinée Equatoriale, Agapito Mba Mokuy, et enfin de l'ancien ministre sénégalais, Abdoulaye Bathily. Les chefs d'Etat et de gouvernement devront également choisir le vice-président et les huit commissaires qui composent la Commission. D'autres thèmes concernant l'économie et le développement seront également abordés par les dirigeants africains qui accordent une grande importance aux projets socio-économiques de l'organisation, surtout ceux inscrits dans le cadre de l'agenda 2063.

Y. D.

Reconnaissance des crimes coloniaux

Des intellectuels interpellent l'Etat français

Des intellectuels, universitaires, politiques, artistes, syndicalistes et membres du mouvement associatif ont demandé lundi à l'Etat français et aux candidats à la présidentielle de reconnaître les crimes coloniaux qu'ils qualifient de «crimes d'Etat». Dans un texte proposé par l'universitaire Olivier Le Cour Grandmaison, dont le nombre des premiers adhérents a dépassé les 90, les signataires demandent que «justice soit rendue aux héritiers de l'immigration coloniale et postcoloniale, et que les discriminations mémorielles qui les affectent toujours puissent être combattues». «(à), nous deman-

dons aux plus hautes autorités de l'Etat et aux candidat-e-s à l'élection présidentielle qu'ils se prononcent pour la création d'un lieu du souvenir à la mémoire de celles et ceux qui furent assassinés, l'ouverture de toutes les archives relatives à ces différents événements et la reconnaissance de ces crimes de guerre et de ces crimes d'Etat», ont réclamé les signataires dont parmi eux figurent des historiens comme Gilbert Meynier, Alain Ruscio, Fabrice Riceputi et Michèle Riot-Sarcey, soulignant que tels actes «permettront à tous les Français-e-s de mieux connaître cette histoire singulière». Parmi les crimes

coloniaux, le texte cite les massacres de Thiaroye au Sénégal (décembre 1944), ceux de Sétif, Guelma et Kherrata en Algérie, qui débutent le 8 mai 1945 et «leurs dizaines de milliers de morts, en témoignent sinistrement». «Il y a soixante-dix ans, au mois de mars 1947, la guerre d'Indochine et l'insurrection malgache débutaient. Le 1^{er} novembre 1954, un conflit long et sanglant commençait en Algérie. Entre 1945 et 1962, la France a donc été presque constamment engagée dans des opérations militaires coloniales», ont rappelé les signataires qui demandent qu'il ne faut pas oublier la guerre

«longtemps occultée» menée au Cameroun (1955-1971) et les répressions «sanglantes» des militants guadeloupéens et kanaks. Ils ont estimé que si la loi de l'ancienne ministre de la Justice Christiane Taubira et les initiatives de la société civile «ont permis un début de reconnaissance sociale et politique de l'esclavage et de la traite négrière, il n'en est pas de même pour les crimes commis avant ou après la Seconde Guerre mondiale», soutenant que «cette situation est inacceptable, car elle ajoute aux massacres, l'outrage aux victimes, à leurs descendants et leurs proches». La France s'ap-

prête à élire dans trois mois le président de la République après la fin du quinquennat de François Hollande qui a renoncé à briguer un deuxième mandat en raison de son impopularité et de la crise dans son propre camp politique, rappelle-t-on. Plusieurs candidats sont engagés dans la course présidentielle : François Fillon (Les Républicains, droite), Benoît Hamon (Parti socialiste, gauche), Jean-Luc Mélenchon (France insoumise, gauche), Emmanuel Macron (En Marche !, gauche) et Marine Le Pen (Front national, extrême droite).

Lyes Ch.

Contrôle fiscal

Pus de 20 milliards DA de pénalités au 1^{er} semestre 2016

■ Les opérations de contrôle fiscal effectuées durant le premier semestre 2016 par la Direction générale des impôts ont porté sur 17 685 affaires et transactions, avec un montant de 21,5 milliards de DA de droits et pénalités, a indiqué un responsable de la DGI.



Ph. > D. R.

Par Salem K.

Ces résultats représentent une hausse de 0,7% en volume par rapport au 1^{er} semestre 2015 (17 568 affaires vérifiées) et une baisse de 25% en valeur (28,55 mds DA de droits et pénalités), précise le directeur par intérim des recherches et vérifications à la DGI, Belkacem Arab Yacéf. Les opérations de contrôle de la DGI, assurées actuellement par près de 900 vérificateurs à travers le territoire national, portent sur trois types de vérifications: le Contrôle sur pièces (CSP), le Contrôle fiscal externe (CFE) et le Contrôle des évaluations (CEV). Le CSP

représente les vérifications fiscales générales réalisées au niveau des bureaux des différentes structures relevant de la DGI : Le redevable est alors contrôlé à partir de pièces (factures de vente ou d'achat, documents comptables...). Ainsi, après le contrôle sommaire qui touche tous les contribuables sans exception, l'administration fiscale recourt, en cas de nécessité, à l'examen d'autres documents (CSP) qui touche en moyenne 25% des contribuables annuellement, explique le même responsable. Sur les 21,5 mds de DA constatés par les services opérationnels de la Direction des recherches et vérifications au 1^{er}

semestre 2016, près de 2,56 mds de DA ont été enregistrés grâce au contrôle sur pièces de 19 dossiers, détaille M. Yacéf. Par ailleurs, si de forts soupçons de fraude sont relevés après un CSP ou même après un contrôle sommaire, les vérificateurs passent alors au contrôle fiscal externe par lequel le contrôleur se déplace chez l'entreprise concernée pour effectuer sa vérification. Ce type de contrôle, qui a porté sur 1 696 affaires entre janvier et fin juin 2016, a permis de constater 15,62 mds de DA de pénalités. Quant à la Vérification approfondie de situation fiscale d'ensemble (Vasfe), elle est destinée aux personnes

physiques exclusivement. Elle cible certains redevables que l'administration fiscale décide de contrôler pour détecter d'éventuels revenus occultes sur la base de la situation de leur trésorerie, leur patrimoine ou même leur train de vie. «Si l'on constate qu'un chef d'entreprise ou un salarié se mettait à acquérir des biens dont la valeur est très élevée et ne correspond pas au niveau des revenus déclarés, on peut intervenir par le biais de la Vasfe», explique M. Yacéf. Au cours des six premiers mois de l'année passée, 172 dossiers ont été vérifiés et 2,26 mds de DA de pénalités ont été constatées grâce à la Vasfe. Quant au Contrôle des évaluations, il cible les transactions immobilières en comparant le prix déclaré du bien avec sa valeur vénale, souligne-t-il. Ce contrôle a engendré 3,33 mds de DA de droits et pénalités pour 15 970 transactions contrôlées entre janvier et juin 2016. Pour une meilleure prévoyance et gestion des vérifications, le même responsable indique que la Direction des recherches et vérifications fiscales va mettre sur pied une grille d'analyse des risques définissant les typologies de toutes les fraudes fiscales avec une analyse des fréquences et de l'importance des risques ainsi qu'un système de cotation pour chaque risque. Cette grille sera injectée dans le nouveau système d'information Djibayatic qui compte lancer la DGI incessam-

ment, et qui servira d'instrument d'aide à la programmation des contrôles, permettant surtout «d'objectiver» la sélection des dossiers à contrôler, avance-t-il. Pour rappel, en 2015, le contrôle fiscal, tous types confondus, avait porté sur 56 557 affaires avec un montant de pénalités de 81,73 mds de DA (contre un montant de 162 mds de DA en 2014, de 71,32 mds de DA en 2013 et de 61 mds de DA en 2012). Quant à la dette fiscale (cumul des impôts et taxes impayés), elle s'élève actuellement à environ 2 500 mds de DA alors que les restes à recouvrer par l'administration fiscale au titre des amendes judiciaires dépassent les 7 000 de mds DA.

S. K./APS

Espagne 3,2% de croissance en 2016

L'ESPAGNE a vu son Produit intérieur brut (PIB) croître de 3,2% en 2016, gardant ainsi le même rythme qu'en 2015, a indiqué hier l'institut espagnol de statistiques INE. Au quatrième trimestre, la hausse a été de 0,7% par rapport au trimestre précédent, selon les chiffres provisoires de l'INE et qui sont conformes aux prévisions du gouvernement et de la banque centrale. Ce rythme est bien supérieur à celui de la zone euro, qui était en moyenne de 1,7% sur un an au troisième trimestre (derniers chiffres disponibles de l'Eurostat). La croissance a légèrement ralenti sur les deux derniers trimestres, à 0,7% contre 0,8% pour la première moitié de l'année, ajoute l'INE dans son communiqué. Cette croissance, favorisée par les bas prix du pétrole, a été nourrie aussi par la reprise de la consommation liée à la baisse du chômage, par les exportations et les bons chiffres du secteur du tourisme, qui a battu des records en 2016. L'Espagne, quatrième économie de la zone euro, enregistre ainsi son treizième trimestre consécutif de croissance depuis la fin 2013, après une descente aux enfers entamée en 2008 dans la foulée de la crise immobilière et financière. La croissance du PIB devrait toutefois ralentir en 2017, à 2,5%, selon les dernières estimations officielles. La Banque d'Espagne prévoit une perte de puissance de facteurs conjoncturels ayant stimulé l'économie, comme la baisse des prix du pétrole et des taux d'intérêt, ou la dépréciation de l'euro. R. E.

Transfert de la devise forte

Des députés appellent à intensifier le contrôle bancaire

Les membres de l'Assemblée populaire nationale ont appelé lors du débat du bilan économique et financier du pays présenté par le gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohamed Loukal, à faire face au phénomène de surfacturation et de transfert des devises à travers l'intensification du contrôle du commerce extérieur. Lors de la séance-débat du bilan, présidée par Mohamed Larbi Ould Khelifa, président de l'APN, des députés ont appelé à l'accélération du processus de modernisation du système bancaire et au renforcement du contrôle des activités d'importation en particulier alors que d'autres ont salué l'évolution économique réalisée dont les résultats se feront ressentir aux horizons de 2020. Un député du parti du Front de libération nationale (FLN), Mahdjoub Bedda, a estimé important de protéger la devise forte de tout transfert et à mettre à jour les règles du commerce extérieur de manière à

bannir les pratiques illégales, rappelant par là même les efforts consentis en matière d'intensification du contrôle. Le député de l'Alliance de l'Algérie verte (AAV), Abderrahmane Benfarhat, a suggéré la révision de la loi sur le crédit et la monnaie et la structure du secteur bancaire tout en axant la réflexion autour du développement du contrôle par la modernisation du système financier. Toujours de l'AAV, Ahmed Cherifi a indiqué que les prix des produits à l'échelle nationale restaient élevés en dépit de la baisse de la matière première au niveau mondial et du taux d'inflation maîtrisé estimé à 4%, imputant cela au recul constant de la valeur de la devise nationale d'où la nécessité de prendre des mesures urgentes. Il a estimé également que les indicateurs négatifs de la balance des paiements, l'investissement étranger, la masse monétaire et l'augmentation du rythme d'alternance de la monnaie hors

banque «démontrent l'existence d'un flux de capitaux externe au moment où le pays a besoin de capitaux internes». Le député du Front pour la justice et le développement (FJD), Ahcene Aaribi, a évoqué quant à lui les sociétés d'importation étrangères activant dans le cadre de l'investissement et qui, selon lui, transfèrent les fonds publics à travers la surfacturation et le transfert de la devise forte vers l'étranger. Le Rassemblement algérien (RA) a relevé, à travers le député Taher Missoum, les cas de «dilapidation de fonds publics générés par l'octroi de crédits au profit d'investissements gérés par des sociétés fantômes». D'autre part, le député du Parti des travailleurs (PT), Djelloul Djoudi, a déploré le recul du budget de l'Etat en 2017 et la situation qui durera jusqu'en 2019, ce qui donnera lieu à une réduction de l'emploi et le gel de 500 projets enregistrés. Cette situation conduira indubitablement à «la

récession économique, alors qu'il existe d'importantes sommes d'argent sous forme d'impôts non recouvrés et de taxes non versées aux services des douanes et des fonds attribués dans le cadre de la politique de l'aide», a-t-il poursuivi. «Combien de temps pourront encore résister les réserves de change pour financer la vie des Algériens», s'est interrogé le député du parti FLN, Slimane Saadaoui, avant de souligner qu'il n'y avait pas de calculs exacts permettant d'apporter une réponse. La députée du Rassemblement national démocratique (RND), Ourida Larfi, a rappelé, enfin, l'importance de mettre fin à la dépendance aux hydrocarbures et de construire une économie productrice, saluant le développement économique enregistré dont les résultats seront palpables d'ici à 2020 grâce au modèle de croissance économique.

Salem K.

Blida / Université Ali-Lounici

Session de formation au profit d'administrateurs territoriaux

■ Une session de formation au profit de 210 administrateurs représentant des cadres du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales nouvellement employés au niveau des communes de sept wilayas du pays, a été ouverte à l'université Ali-Lounici d'El Affroune (ouest de Blida).

Par Hatem D.

Il s'agit d'administrateurs recrutés, ces trois dernières années, au niveau des communes de Chlef, Ain Defla, Médéa, Tipasa, Boumerdès, Alger et Blida, a indiqué le directeur général des ressources humaines et de la formation au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, Abdelhalim Merabti, à l'ouverture de cette session, la première du genre, pour la formation des administrateurs. Cette formation, qui s'étalera sur sept semaines à raison de 15 heures pour chaque matière, englobera sept thématiques, à savoir la gestion des ressources humaines, les institutions administratives, le contentieux, le foncier, les finances et la fiscalité locale, la rédaction administrati-



ve et statistique et les marchés publics. Selon le même responsable, ce stage de formation est inscrit au titre d'une convention signée, en novembre dernier,

entre le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales et l'Université Ali-Lounici de Blida en vue de la formation de 5 200 administrateurs territoriaux, nou-

vellement employés au niveau des 1 541 communes du pays. Il a souligné la programmation d'autres sessions de formation similaires, durant les trois

années à venir, et ce, dans le cadre de la poursuite de la dynamique insufflée au secteur des collectivités locales en matière de formation, laquelle a été couronnée, à ce jour, par la formation de 13 000 agents des collectivités locales en 2016. Dans son allocution, à l'occasion, M. Merabti a mis en avant les objectifs fixés pour cette formation visant, selon lui, la «consécration d'une nouvelle culture» chez les fonctionnaires nouvellement recrutés au niveau des communes, notamment à la lumière du dernier amendement constitutionnel, ayant conféré aux collectivités locales une nouvelle dimension, représentée par la «démocratie participative», a-t-il observé. Il s'agira surtout pour les bénéficiaires, a-t-il dit, d'«échanger et d'acquérir de nouvelles connaissances qui les aideront à trouver les meilleures solutions possibles aux problèmes rencontrés lors de leur exercice professionnel, aux fins de promouvoir le service public». Le même responsable a également souligné qu'«un chantier d'importance» attend ces fonctionnaires, à savoir «les propositions législatives».

Le staff encadreur de cette session est formé d'anciens cadres des collectivités locales qui seront soutenus par tous les moyens matériels nécessaires, dont l'hébergement en résidence universitaire, a déclaré Ahmed Chaïllan, recteur de l'université Ali-Lounici d'El Affroune.

H. D./APS

Oran

Engouement timide des agriculteurs et éleveurs pour l'assurance agricole

Les agriculteurs et éleveurs affichent un engouement timide à Oran pour les assurances couvertes par la Caisse nationale de mutualité agricole (Cnma) ne dépassant pas 12% du chiffre d'affaires global de ses antennes, a indiqué le directeur régional de la Cnma. En dépit des campagnes de sensibilisation organisées par la Cnma à longueur d'année et les mesures incitatives, les agriculteurs et éleveurs n'accordent encore par d'intérêt à ces assurances représentant à Oran entre 10 et 12% du chiffre d'affaires global de la caisse réalisé en 2016 et estimé à 250 millions DA, a souligné Mohamed Kessi. Plusieurs facilités et incitations ont été déci-

dées au profit des éleveurs et agriculteurs concernant les souscriptions, les cotisations, nonobstant les réductions, a-t-il ajouté, insistant sur la nécessité d'intensifier les efforts d'information et de sensibilisation. Outre les assurances agricoles contre la grêle, les incendies de récoltes, les multirisques en récoltes de pomme de terre, d'arboriculture fruitière, palmiers, viticulture et autres, la Cnma offre d'autres produits dont l'assurance tous risques des habitations, des chantiers de bâtiment et les usines contre les incendies et le vol et en matière de transports: terrestre, maritime et aérien, a-t-on encore indiqué. Le même responsable a

annoncé que l'année 2017 verra la poursuite de la sensibilisation sur l'importance des assurances agricoles à travers des campagnes et «Portes ouvertes» au sein des exploitations agricoles pour se rapprocher plus du fellah et faire découvrir le produit commercialisé par la Cnma qu'est «l'assurance confiance» ciblant les petits agriculteurs possédant des terres d'une superficie variant entre 1 et 5 hectares et les petits éleveurs de bovins. Ce nouveau produit accorde nombre d'avantages couvrant les structures, le bétail, la récolte, les accidents et les frais médicaux des assurés et leurs ayants droit.

Lydia O./Agences

Relizane

4^e Salon national du miel et produits de la ruche

Le quatrième Salon national du miel et des produits de la ruche s'est ouvert dimanche à Relizane avec la participation de 20 exposants et apiculteurs de 12 wilayas du pays. Sont présents à cette manifestation, dont l'ouverture a été présidée par le wali de Relizane Hadjri Derfouf, des représentants de branches locales des dispositifs d'emploi de jeunes (Cnac, Ansej), de la

Cnma et de la Société algérienne d'assurances (SAA). Le salon, abrité par la maison de jeunes «Djillali-Hamani» au centre-ville de Relizane, a drainé, à son ouverture, un nombre important de visiteurs venus s'enquérir des gammes de miel et dérivés proposées et, si besoin est, en acheter. L'importance de cette exposition a été mise en exergue par des

apiculteurs qui considèrent que la manifestation constitue une occasion d'échanges d'expériences et de savoir-faire, mais aussi une opportunité pour vendre leurs produits, faisant remarquer que la commercialisation «demeure une entrave pour cette filière». Des communications sur la nutrition, l'apiculture et les vertus thérapeutiques du miel seront animées lors de

ce salon qui s'étale jusqu'à jeudi prochain. Cette manifestation est organisée par l'association des apiculteurs de la wilaya de Relizane en étroite collaboration avec la direction des services agricoles et la chambre de l'agriculture. L'association des apiculteurs de Relizane recense plus de 300 adhérents, a indiqué son président, Aïssa Toufik.

N. T.

El Tarf

20% des créances ont été recouvrées par l'OPGI

L'Office de promotion et de gestion immobilière (Opgi) de la wilaya d'El Tarf a recouvré, à ce jour, 20% des créances des loyers impayés, a-t-on appris dimanche du directeur de cet organisme. Les créances de l'Opgi sont estimées à 800 millions de dinars, a ajouté Laouar Chawki, signalant que le manque à gagner engendré par le non recouvrement des loyers constituait un véritable handicap pour l'entretien et la mainte-

nance des immeubles. Tout en rappelant les différentes dispositions proposées aux locataires récalcitrants pour les amener à payer leurs loyers, notamment le paiement échelonné, la même source a indiqué que près de 12 000 locataires n'ont pas encore honoré leurs arriérés de loyer. Toutes les démarches sont épuisées dans le cadre de l'opération de recouvrement des loyers impayés avant l'ultime recours à la justice, a-t-on souligné de

même source, faisant état de l'importante campagne de recouvrement décidée récemment par la tutelle dans l'objectif de contraindre les mauvais payeurs à s'acquitter de leur dette. Le parc immobilier de la wilaya d'El Tarf, a-t-on rappelé par ailleurs, est de 109 504 logements pour une population globale de 460 000 habitants, soit un taux d'occupation de 4,2%.

APS

Tébessa

Hausse de la production oléicole

LA RÉCOLTE des olives de la saison 2016-2017 dans la wilaya de Tébessa a atteint 6 400 tonnes, contre 4 450 tonnes lors de la campagne précédente, a indiqué le directeur des services agricoles, Mekhlouf Harmi. Cette augmentation s'explique par l'entrée en phase productive de 1 200 nouveaux hectares, a indiqué ce responsable qui a estimé la superficie de l'olivieraie de la wilaya à 9 497 hectares plantés de 1,77 millions d'oliviers dont 5 000 hectares productifs. Au total, 5 600 tonnes d'olives produites ont été consacrées à l'extraction de 960 000 litres d'huile d'olive, a ajouté Harmi. Tébessa compte cinq huileries dont trois modernes, a fait savoir le responsable du secteur qui a fait état de plusieurs projets d'investissement pour l'installation de nouvelles huileries appelées à transformer la wilaya en pôle oléicole.

R. R.

La CJUE l'a affirmé

«Le Sahara occidental est un territoire non autonome»

■ L'ambassadeur d'Algérie à Bruxelles, Amar Belani, a relevé l'importance de l'arrêt rendu le 21 décembre dernier par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) qui a souligné «clairement» et «sans contestation possible» que le Sahara occidental est un territoire non autonome, dont le peuple a le droit légitime à l'autodétermination et par conséquent le Maroc ne peut prétendre à «aucune forme de souveraineté».

Par Lamia O.

«**L**a CJUE a affirmé clairement et sans contestation possible, qu'au regard du droit international et du principe d'autodétermination des peuples, le Maroc n'a pas et ne peut prétendre à aucune forme de souveraineté sur le territoire du Sahara occidental en tant que territoire autonome "séparé et distinct"», a-t-il déclaré lors d'une rencontre-débat jeudi au Parlement européen. Fin décembre dernier, la haute instance juridique de l'UE a affirmé que le fait de considérer que le territoire du Sahara occidental relève du champ d'application des accords d'association et de libéralisation entre l'UE et le



Maroc est contraire au principe de droit international. Relevant le statut «séparé et distinct» garanti au territoire du Sahara occidental par la charte des Nations unies, la CJUE a soutenu dans son arrêt qu'«il est exclu de considérer que l'expression territoire du Royaume du Maroc, qui définit le champ territorial des accords d'association et de libéralisation, englobe le Sahara occidental et, partant, que ces accords sont applicables à ce territoire». S'exprimant lors de cette rencontre organisée par le groupe politique du parti populaire européen (PPE), en présence d'ambassadeurs des pays de la rive sud de la Méditerranée et de hauts responsables européens, M. Belani a rappelé que l'UE «a reconnu expressément le caractère contraignant de cet arrêt qui s'impose tant aux institutions européennes qu'aux pays membres de l'Union». Il a invité, à ce titre, le Parlement et les insti-

tutions européennes à «assumer, dans le cadre du respect de l'Etat de droit, leurs responsabilités en ce qui concerne les implications de tout accord, existant ou à venir, avec le Maroc afin de préserver les intérêts inécessables du peuple sahraoui, surtout en l'absence de consentement express consenti souverainement par son unique et légitime représentant, le Front Polisario». M. Belani a souligné, dans ce contexte, que «l'Etat de droit n'est pas négociable» et que «ses exigences légales, politiques et morales ne sauraient souffrir d'accommodements palliatifs qui feraient passer au second plan les considérations de principe». L'ambassadeur d'Algérie à Bruxelles s'est félicité de la déclaration faite récemment par le Commissaire européen à l'élargissement et à la politique européenne de voisinage, Johannes Hahn, devant le Conseil de l'Europe sur «l'Etat de

droit» qui selon lui, «ne peut faire l'objet de négociation et doit être appliqué sans exception aucune». La décision de la CJUE, qui a conclu dans un arrêt rendu le 21 décembre dernier que les accords d'association et de libéralisation entre l'UE et le Maroc ne sont pas applicables au Sahara occidental est «contraignante» pour l'Union et ses Etats membres, avait d'ailleurs affirmé un haut diplomate européen. «L'arrêt de la CJUE est contraignant pour l'UE et ses Etats membres. Nous vivons dans un Etat de droit et nous devons respecter toute décision prise par la justice», avait déclaré Nicholas Westcott, directeur exécutif Moyen-Orient et Afrique du Nord au Service européen de l'action extérieure (SEAE) lors d'un échange de vues avec les membres de la Commission des Affaires étrangères (AFET) au Parlement européen. **L.O./APS**

A. I. DR

Libye Le MAE qualifie de «positif» le sommet du Comité de haut niveau de l'UA

LE SOMMET du Comité de haut niveau de l'UA sur la Libye, qui s'est tenu vendredi dernier à Brazzaville (République du Congo), a été «très positif pour les efforts en vue de résoudre la crise libyenne», a analysé à Addis-Abeba le ministre libyen des Affaires étrangères, Mohamed Taher Siala. «La réunion de Brazzaville a été très positive et a débouché sur des points importants», a indiqué M. Siala à l'APS, se félicitant de la «décision» des acteurs impliqués dans ses efforts de «se rendre en Libye pour rencontrer les différentes parties» afin de trouver une solution à la crise. M. Siala s'exprimait à la veille du sommet de l'Union africaine (UA), prévu les 30 et 31 janvier à Addis Abeba. A la même occasion, le chef de la diplomatie libyenne a réaffirmé la volonté du président du Conseil présidentiel de Libye, Faiz Serradj, à fournir plus d'efforts et à œuvrer avec toutes les parties pour parvenir à un accord de sortie de crise. Il a, dans le même contexte, souligné à ce propos «le rôle primordial» que joue l'Algérie pour trouver une solution, en abritant plusieurs rencontres de dialogue interlibyen. Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, qui a représenté le président de la République au sommet du Comité de haut niveau de l'UA sur la Libye à Brazzaville, a appelé l'Union africaine à «s'impliquer davantage» aux côtés des Nations unies pour amener les parties libyennes et la communauté internationale à soutenir le processus politique dans ce pays. Il a rappelé que l'Algérie «s'est investie fortement» pour le règlement de la crise dans ce pays et «a largement contribué à la conclusion de l'Accord politique libyen de manière discrète et décisive». L'Algérie qui jouit de la confiance des différentes parties libyennes en étant à équidistance de toutes ces parties, s'est mobilisée en faveur d'un règlement de la crise libyenne basé sur le respect de la souveraineté de la Libye, la non-ingérence dans ses affaires internes et le dialogue interlibyen. Le Comité de haut niveau de l'UA est composé de cinq pays à savoir, la Mauritanie, le Niger, le Congo, l'Ethiopie et l'Afrique du Sud. A la demande de l'Algérie, il été élargi aux pays voisins de la Libye pour se transformer par la suite en 5+7. La réunion de Brazzaville a constitué un espace pour évaluer les efforts en cours sur la voie du retour de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Libye, meurtrie par plus de cinq années d'affrontements.

R. M.

Maroc

Des milliers de personnes manifestent contre le gouvernement

Plusieurs milliers de personnes ont manifesté dans le calme, dimanche à Rabat, des militants dénonçant la «corruption» ou des enseignants stagiaires en lutte depuis des mois contre le gouvernement, a constaté un journaliste de l'AFP. Un premier cortège a rassemblé en début de matinée un peu plus d'un millier de marcheurs : des membres de plusieurs syndicats de travailleurs – notamment l'Union marocaine du travail (UMT) et la Confédération démocratique du travail –, de partis de gauche et des militants associatifs. Ils entendaient exprimer leur «ras-le-bol contre la corruption et la gabegie des deniers publics par le gouvernement», selon l'un de leur représentant, un membre de l'UMT qui a requis l'anonymat. Une seconde manifestation a eu lieu dans la foulée, toujours devant le Parlement, où

deux à trois mille enseignants stagiaires sont venus défendre la cause de 150 d'entre eux récemment recalés à une épreuve d'admission dans la Fonction publique. Ce conflit avec le ministère de l'Education dure depuis mi-2015. Il concerne la fin de l'intégration automatique des professeurs stagiaires dans la Fonction publique, et la réduction de leur bourse. Il avait été en partie résolu avec la signature d'un accord en avril avec le gouvernement. «La mobilisation se poursuit contre les agissements successifs de l'Etat», pouvait-on lire sur l'une des banderoles. «Les 150 profs ont été recalés pour des raisons politiques, la plupart sont des militants actifs de notre Coordination nationale des professeurs stagiaires», a affirmé à l'AFP Aoula, membre de cette organisation. «Nous sommes ballotés, méprisés depuis des mois

par l'Etat, notre avenir est incertain alors que nous sommes ceux qui formeront la jeunesse de notre pays», a-t-elle déploré. «Liberté, dignité, justice sociale !», «Plutôt la mort que la soumission !», ont notamment scandé des manifestants, dont certains affichaient leur soutien à la cause amazighe (berbère), au Mouvement du 20 février, né dans le sillage du Printemps arabe, ou encore au mouvement islamiste Al Adl Wal Ihsane (Justice et dignité, interdit mais toléré). Le ministère de l'Intérieur n'a donné aucune estimation chiffrée sur les deux rassemblements, qui se sont déroulés sans incident. Les manifestations sont quasi-quotidiennes devant le Parlement à Rabat mais ne rassemblent généralement que quelques dizaines, au mieux quelques centaines de marcheurs.

Halim T./AFP

Fusillade à la mosquée de Québec

Six morts et huit blessés

■ Deux hommes cagoulés ont tiré sur des fidèles dimanche dans une mosquée au Canada, faisant six morts. Une attaque inédite que le Premier ministre, Justin Trudeau, a qualifié d'«acte terroriste».

Les deux hommes ont fait irruption dans l'enceinte du Centre culturel islamique de Québec (sud-est) aux environs de 19h30 dimanche (00h30 GMT lundi), à la fin de la dernière prière de la journée, avant de faire feu. Ils ont été arrêtés par la police. Une cinquantaine de personnes étaient rassemblées dans la mosquée et les secours ont déploré six morts et huit blessés, a indiqué hier Christine Coulombe, porte-parole de la sûreté de Québec lors d'un point de presse.

«Nous condamnons cet attentat terroriste dirigé contre des musulmans se trouvant dans un lieu de culte et de refuge», a déclaré le Premier ministre canadien, Justin Trudeau, dans un communiqué.

C'est la première fois qu'une attaque de ce genre vise une mosquée au Canada où la population de religion musulmane est estimée à environ 1,1 million, selon l'institut de la statistique. «Comme ailleurs dans le monde,



Québec est frappé par le terrorisme. Nous allons y faire face ensemble avec courage et avec solidarité», a assuré Philippe Couillard, Chef du gouvernement de la province francophone. En France, le président

François Hollande a dénoncé «avec la plus grande fermeté l'odieux attentat» dans la mosquée de Sainte-Foy, l'une des dix mosquées de Québec. Quelques heures après la tragédie, la police cherchait à reconstituer le déroulé des faits en interrogeant les témoins rescapés de la fusillade rassemblés dans un centre sportif proche de la mosquée. «Les deux hommes portaient une cagoule noire» et l'un avait «un fort accent québécois», a expliqué un témoin interrogé par Radio-Canada. Quand les tirs ont commencé «les hommes se sont jetés à terre», a-t-il ajouté. «Deux personnes ont été arrêtées et placées en garde à vue», a indiqué Christine Coulombe, l'une «à proximité des lieux et un autre suspect près de l'île d'Orléans», à une vingtaine de kilomètres des lieux où s'est déroulée la fusillade.

«Pour le moment, rien ne nous porte à croire qu'il y aurait d'autres suspects reliés à l'événement», a ajouté la porte-parole de la police.

Quelques minutes après la fusillade, un important dispositif policier a été déployé, et les premiers blessés ont été soignés

dans des ambulances sur place.

C'est dans le quartier résidentiel Sainte-Foy, bordant une vaste zone de bureaux et de commerces à une dizaine de kilomètres à l'ouest du centre historique de la ville de Québec, que le drame s'est joué. Le même lieu de culte avait été l'objet l'été dernier d'un geste à caractère haineux, quand une tête de porc avait été déposée devant l'une de ses portes. Plusieurs autres mosquées avaient également été l'objet à travers le Canada de dégradations au cours des deux dernières années.

«La diversité est notre force et, en tant que Canadiens, la tolérance religieuse est une valeur qui nous est chère», a souligné Justin Trudeau.

«Les musulmans canadiens constituent un élément important de notre tissu national, et des gestes insensés comme celui-là n'ont pas leur place dans nos communautés, nos villes et notre pays», a-t-il ajouté.

Le Chef du gouvernement avait samedi lancé un message de rassemblement et d'unité en promettant d'accueillir les réfugiés «indépendamment de leur

foi». Des propos qui se démarquaient de la politique américaine après la décision du président Donald Trump d'interdire l'entrée des Etats-Unis aux ressortissants de sept pays musulmans.

«Nous partageons tous et toutes un sentiment d'horreur et d'incrédulité», a déclaré Philippe Couillard lors d'une conférence de presse aux côtés du maire de Québec, Régis Labeaume qui a «l'impression de rêver».

Pour le maire en sanglots, «Québec est en deuil, cette magnifique ville (...) vit un drame sans nom».

Les témoins avouaient leur incompréhension après cette fusillade. «Je ne comprends pas pourquoi ici, c'est une petite mosquée et Québec, ce n'est ni Montréal, ni Toronto» (sud-est), a déclaré un homme qui était à l'intérieur du centre au moment de l'attaque, sans vouloir donner son identité.

D'autres responsables politiques à l'étranger ont également dénoncé cette attaque comme le Premier ministre belge, Charles Michel, qui a condamné sur son compte Twitter «l'attentat lâche de Québec». Pour la chef de la diplomatie européenne Federica Mogherini «l'Union européenne est avec le Canada et avec tous les Canadiens en ce jour triste».

Le Canada a fait l'objet en octobre 2014 à deux attaques menées par des jeunes hommes radicalisés aux idées jihadistes. En août 2016, un Canadien de 24 ans avait été tué par la police juste avant de perpétrer un attentat suicide et après avoir prêté allégeance au groupe Etat islamique dans une vidéo.

Près de 60 Canadiens sont rentrés au Canada après avoir rejoint à l'étranger les rangs d'organisations classées «terroristes» par le gouvernement et 180 autres sont toujours engagés auprès de ces organisations comme le groupe Etat islamique, selon les services de renseignements.



Points chauds

Rassemblement

Par Fouzia Mahmoudi

Si le résultat du second tour de la primaire de la gauche dimanche soir n'a pas été une surprise, ses conséquences restent décisives et impacteront dans le long terme sur le Parti socialiste qui a vu ses électeurs et sa base se fracturer en deux camps qui semblent aujourd'hui difficiles à réconcilier. Le camp de la gauche raisonnable et pragmatique incarnée par Manuel Valls, qui a perdu dimanche soir avec un peu plus de 41% des votes et celui de la gauche idéaliste et ambitieuse incarnée par Benoît Hamon. Et si l'ancien Premier ministre, qui avait démissionné de son poste dans l'espoir de représenter son parti à la présidentielle d'avril prochain, a accepté sa défaite et à publiquement soutenu et reconnu son adversaire comme le vainqueur et le représentant officiel de leur famille politique, il ne veut pas s'impliquer plus avant dans la campagne que Hamon s'apprête à mener. En effet, il sera absent lors de l'investiture de Hamon dimanche prochain à la Mutualité à Paris. «Il n'y sera pas», a indiqué aujourd'hui l'un des proches de l'ex-Chef du gouvernement. «L'heure pour lui est au recul, à la réflexion», a-t-on souligné de même source. Manuel Valls, qui réunissait son équipe de campagne en fin de matinée à son QG parisien, avait annoncé hier soir qu'il souhaitait «prendre le recul nécessaire» pour «réfléchir et se réinventer aussi», mais aussi consacrer plus de temps à sa famille. Mais l'obstacle Valls écarté, il reste encore d'autres membres de la famille politique de gauche qui continuent à poser problème au candidat socialiste. Hamon a annoncé ainsi dès dimanche soir qu'il comptait dialoguer avec Yannick Jadot, candidat d'Europe Ecologie-Les Verts (EELV), et avec Jean-Luc Mélenchon, le fondateur du Parti de gauche qui se présente désormais sous la bannière du mouvement La France insoumise. «Je proposerai à Yannick Jadot et Jean-Luc Mélenchon de construire une majorité gouvernementale sociale, économique et démocratique», a déclaré celui qui est désormais le candidat du PS à l'élection présidentielle. Jadot pour sa part s'est félicité hier de la victoire de Hamon. C'est une «excellente nouvelle», a-t-il dit. En revanche, le candidat EELV ne s'est pas prononcé sur un éventuel soutien au candidat issu de la primaire à gauche, estimant que la question était maintenant celle de la «cohérence». «Si Benoît Hamon est prêt à s'émanciper d'un Parti socialiste qui n'a jamais fait sa conversion écologiste, je militerai à ses côtés pour que nous nous lancions ensemble dans cette grande aventure». Egalement invité au rassemblement par Hamon, Mélenchon avait opposé jeudi une fin de non-recevoir à toute idée en ce sens. Depuis, le candidat de La France insoumise a adouci son discours envers le candidat PS, saluant dimanche «des paroles si proches des nôtres» et «un fait qui donnera ses fruits le moment venu». Reste à savoir si ces trois candidats réussiront à trouver un compromis le moment venu, car aujourd'hui, selon tous les sondages, une victoire d'un candidat de gauche, quel qu'il soit, reste encore impossible, à moins de compter Emmanuel Macron dans cette liste. Car ce dernier, contrairement aux candidats de gauche, ne cesse de grimper dans les sondages et semble même prêt à gagner une place au second tour.

F. M.

Yémen

Deux membres présumés d'Al-Qaïda tués par une attaque de drone

Deux membres présumés d'Al-Qaïda ont été tués hier dans une attaque de drone américaine dans le sud du Yémen, au lendemain d'une opération commando menée par les Etats-Unis contre le réseau extrémiste dans le centre de ce pays, selon un responsable des services de sécurité. L'attaque a été menée à Baihan, dans la province de Chabwa, où «un drone américain a pris pour cible un véhicule, tuant ses deux occupants, des combattants d'Al-Qaïda», a ajouté le responsable. Dimanche, l'armée américaine a mené dans la province de Baïda (centre) une opération commando contre Al-Qaïda, la première menée au Yémen depuis l'accession de Donald Trump au pouvoir.

Cette opération, effectuée à l'aide de drones et d'hélicoptères, s'est soldée par la mort

d'au moins 14 jihadistes et un soldat américain selon l'armée américaine. Pour sa part, un responsable yéménite a fait état d'un bilan de 57 morts, dont 16 civils.

Après l'opération, Al-Qaïda a placé ses combattants et ses partisans en état d'alerte dans les provinces de Baïda et de Chabwa ainsi que dans celle de Marib, à l'est de Sanaa, où le groupe jihadiste a eu une forte présence, ont indiqué des sources tribales.

Désormais, les militants d'Al-Qaïda ne se séparent plus de leurs armes et sont ceinturés d'explosifs dès qu'ils sortent dans la rue, ont précisé ces sources.

Les Etats-Unis, les seuls dans la région à disposer de drones pouvant atteindre des cibles au Yémen, considèrent Al-Qaïda

dans la Péninsule arabique (Aqpa) comme la branche la plus dangereuse du réseau jihadiste.

Ils mènent régulièrement des frappes aériennes par drones contre Aqpa, mais les opérations au sol ou avec des hélicoptères d'attaque sont beaucoup plus rares. Les forces gouvernementales yéménites, soutenues depuis mars 2015 par une coalition arabe sous commandement saoudien, affrontent à la fois des rebelles Houthis, qui contrôlent une partie du territoire dont la capitale Sanaa (nord), et les groupes jihadistes bien implantés dans le sud et le sud-est du Yémen.

Depuis mars 2015, plus de 7 400 personnes ont été tuées et près de 40 000 blessées dans la guerre, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS).



TRO Abdelkader-Alloula

Reprise des activités le premier février

■ Le théâtre régional d'Oran «Abdelkader-Alloula» reprend officiellement ses activités culturelles à partir du 1^{er} février prochain avec au menu cinq pièces, a-t-on appris de sa chargée de communication, Sana Zaoui.



Par Adéla S.

Suspendues depuis septembre dernier en raison de travaux de rénovation entrepris en urgence suite à l'effondrement

partiel d'un de ses balcons, les activités du TRO reprennent avec un programme dédié en grande partie aux enfants. Ainsi, quatre pièces pour enfants «Ma asghara mini», «Ouissem wa el malika», «En-nahla» et «El assad

wel Hattaba», véritables succès auprès des petits spectateurs, seront programmées les week-ends et les mardis après-midi tout au long du mois de février. Le TRO accueille, chaque année, plus de 80 000 specta-

teurs, dont une majorité d'enfants, à la faveur de la multiplication des manifestations artistiques au profit du jeune public, tant sur la scène de la structure que dans le cadre des programmes d'animation de proximité (écoles, établissements culturels). Quant aux adultes, ils n'auront droit qu'à une seule pièce «El Ghalta», écrite par Said Fahsi et mise en scène par Mouley Miliani et Mohamed Morad. Cette comédie sociale datant de mai 2016 a suscité un grand engouement auprès des spectateurs, affirme Sana Zaoui, ajoutant que cette production du TRO est promise à un long parcours. Pour rappel, le TRO avait abrité, du 10 au 19 janvier courant, après l'achèvement des travaux de rénovation partiels qu'il a subis, les huit pièces en compétition dans le cadre de la 9^{ème} édition du Festival du théâtre arabe. Le wali d'Oran, Abdelghani Zaalane, avait

annoncé, lors de la conférence de presse dédiée à la présentation du programme de cet événement, que le TRO, bâti au début du 20^e siècle, fera l'objet d'une rénovation globale dans un prochain avenir. La naissance officielle du TRO, sous la direction du défunt Abdelkader Alloula, remonte au 14 novembre 1972, suite à la décision de décentraliser le théâtre, après avoir fonctionné jusqu'alors en annexe du TNA.

A. S./APS

Festival des programmes audiovisuels à Biarritz

«Tahqiq fel djenna» de Merzak Allouache primé

Le documentaire «Tahqiq fel el djenna» (Enquête au Paradis), dernière œuvre du réalisateur algérien Merzak Allouache, a été primé au 30^e Festival international des programmes audiovisuels (Fipa) qui a pris fin dimanche à Biarritz (sud-ouest de la France), indiquent les organisateurs. En compétition dans la catégorie «documentaire de création» avec une dizaine d'œuvres de France, d'Espagne et d'Afrique du Sud, le film a été doublement distingué du Prix «Fipa d'Or» – haute distinction de sa catégorie – et le «Prix Télérama», autre récompense décernée par

le magazine culturel français à une œuvre étrangère. «Tahqiq fel djenna», une production franco-algérienne, éprouve l'extrémisme religieux à travers l'histoire d'un groupe de journalistes qui mènent une enquête sur ce phénomène étranger à la société algérienne. Le Fipa d'or dans la catégorie fiction est revenu à «NW», un film de Saul Dibb (Royaume-Uni), alors que «Ramona» de Guillermo Calderon s'est vu décerner la même distinction dans la section «séries télévisées». Le documentaire «Latifa, une femme dans la république», portrait de la mère du militaire

assassiné en 2012 à Toulouse dans un attentat terroriste, de Jarmila Buzkova, a été couronné du «Prix du public». Plus de cinquante films, repartis en plusieurs catégories, ont été présentés en compétition de cette édition ouverte le 24 janvier dernier. Organisé depuis 1987, le Festival international des programmes audiovisuels propose, en plus des projections en compétition, des débats et rencontres entre professionnels du cinéma et les jeunes réalisateurs.

Racim C.

Nommé aux Oscars

L'Iranien Asghar Farhadi boycotté la cérémonie

C'est non. Le cinéaste iranien Asghar Farhadi, nommé aux Oscars 2017 dans la catégorie meilleur film étranger et déjà oscarisé en 2012, a annoncé qu'il ne se rendrait pas à la cérémonie de remise des prix. Il entend ainsi dénoncer les restrictions d'entrée aux Etats-Unis imposées par Donald Trump. Asghar Farhadi comptait se rendre à la cérémonie, a-t-il

expliqué dans un communiqué diffusé par les agences de presse iraniennes, mais les décrets adoptés vendredi par l'administration Trump pour interdire aux ressortissants d'Iran, de Syrie, du Yémen, de Libye, d'Irak, de Somalie et du Soudan d'entrer aux Etats-Unis ont changé la donne. «Mon intention n'était pas de ne pas assister à la cérémonie ou de la boycotter pour mon-

trer mes objections (aux politiques de Trump) car je sais que beaucoup de gens dans l'industrie américaine du cinéma et au sein de l'Académie des arts et sciences du cinéma sont opposés au fanatisme et à l'extrémisme qui règnent plus que jamais aujourd'hui», a expliqué le réalisateur. «Mais il semble maintenant que la possibilité même de ma présence soit soumise à des "si" et des "mais" et ce n'est pas acceptable pour moi, même si l'on venait à faire exception pour mon voyage», a-t-il ajouté.

«Comportements extrémistes et fanatiques»

Le dernier film d'Asghar Farhadi, «Le client» est présélectionné pour l'Oscar du meilleur film étranger. En 2012, le cinéaste iranien avait déjà remporté ce prix avec «La séparation». Celui dont les films sont vus comme un pont entre l'Iran et les Etats-Unis a regretté que les tenants d'une ligne dure dans ces deux pays agissent avec la même mentalité. «Durant des années,

des deux côtés de l'océan, des groupes de gens adeptes d'une ligne dure ont essayé de présenter à leur peuple des images irréalistes et effrayantes des gens d'autres cultures afin que les différences deviennent des désaccords, les désaccords des inimitiés et les inimitiés des peurs», a regretté le cinéaste. «Instiller la peur de l'autre est un des moyens préférés pour justifier des comportements extrémistes et fanatiques par des gens étroits d'esprit», a-t-il encore déploré. Le président américain Donald Trump a justifié les décrets d'interdiction d'entrée imposée aux ressortissants de sept pays majoritairement musulmans en affirmant que les Etats concernés étaient des viviers de «terroristes radicaux». L'actrice iranienne Taraneh Alidousti, à l'affiche du film «Le client», avait déjà annoncé jeudi qu'elle boycotterait la cérémonie des Oscars pour protester contre les mesures «racistes» du président américain en matière d'interdiction de visas.

L. M./Agences

Box Office

«Split» reste en tête pour sa deuxième semaine

LE NOUVEAU thriller de M. Night Shyamalan, «Split», s'est maintenu en tête du box-office nord-américain pour sa deuxième semaine dans les salles, selon les chiffres provisoires publiés par la société spécialisée Exhibitor Relations. Le dernier film du réalisateur du «Sixième sens» a remporté 26,2 millions de dollars et 77,9 millions sur deux semaines. Une nouveauté, «Mes vies de chien» prend la deuxième place pour sa sortie, empochant 18,4 millions de dollars. Cette comédie de Lasse Hallström avec Dennis Quaid et Britt Robertson est l'histoire du chien Bailey qui fait tout pour retrouver son maître adoré. «Les figures de l'ombre», qui narre le rôle clé joué par des mathématiciennes noires géniales dans la conquête spatiale américaine aux temps de la ségrégation, se maintient au troisième rang, engrangeant 14 millions de dollars et 104 millions en six semaines. Ce long-métrage acclamé avec Taraji P. Henson, Octavia Spencer et Janelle Monae est l'un des favoris dans la course aux Oscars. R.C.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Basilique de Notre Dame d'Afrique :

Judi 2 février 2017 à 19h30 : Écume (Échanges culturels en Méditerranée) présente l'ensemble Irini - Chants de culte marial.

Cinéma Issers (Boumerdès) : Cycle Fatma-Zohra Zamoum **Du 30 janvier au 4 février :** 3 films : Leçon de choses ; Renvoi d'appel et La corde.

Musée national d'art moderne et contemporain d'Alger : Jusqu'au 31 mars 2017 : Exposition de mangas à l'occasion du 10^e anniversaire de la maison d'édition algérienne Z-Link.

Salle Hadj-Omar du Théâtre national Algérien

Mahieddine-Bachtarzi

Judi 2 février à 16h30 : Générale de la pièce L'aube Ismaël, mise en scène par Hadda Djaber. Avec Meryem Medjkane et Tarek Bourrara.

Galerie Baya du Palais de la culture Moufdi-Zakaria

Jusqu'au 11 février 2017 : Exposition «Couleurs en prose» de l'artiste peintre Mohamed Chaffa Ouzzani.

Musée public national d'arts et d'histoire de Tlemcen

Jusqu'au 2 février :

Exposition «Symbole et vie», des artistes peintres Amina Salhi et Nabil Belabbassi.

Dar-Abdeltif

Jusqu'au 4 février 2017 : Exposition de photographie «Makeda, Mixed Couples» d'Aurore Vinot.

Galerie des ateliers bouffée d'art (Ben-Aknoun, Alger)

Jusqu'au 18 février 2017 : Exposition-vente de l'artiste photographe Mizo.

Complexe Culturel Abdelwahab-Salim (Chenoua, Tipasa)

Jusqu'au 31 janvier 2017 :

Exposition d'arts plastiques de l'artiste peintre Ibrahim Namri, intitulée «Retouches».



Coup-franc direct

Narguer le public !

Par Mahfoud M.

Le président de la FAF, Mohamed Raouraoua, ne semble pas concerné du tout par la dernière déconvenue de la sélection nationale à la CAN 2017 du Gabon. Sortie du premier tour, alors que tout le monde l'attendait au moins au dernier carré, voire en finale, l'EN suscite le débat partout, que ce soit en Algérie ou à l'étranger parmi les observateurs de la balle ronde africaine, mais cela n'émeut pas le patron de la FAF. Il est plus préoccupé par ses propres intérêts. Dans sa dernière sortie publique de France où il était en soins avant de revenir à Libreville pour suivre les derniers matchs de la CAN en sa qualité de membre de l'exécutif de la CAF, Raouraoua a avoué qu'il ne s'explique pas toute cette campagne autour de lui et ne comprend pas pourquoi cette agitation et pourquoi on attend son retour, à croire qu'il est recherché pour délit. Il fait semblant de n'être pas du tout intéressé par tout ce remue-ménage, mais en réalité il nargue le public qui est atteint par cette disqualification à un stade prématuré de la CAN. Il oublie, sans doute, que c'est lui qui a promis le titre africain au public algérien, juste après les résultats catastrophiques réalisés lors des éliminatoires du Mondial 2018 avec ce nul face au Cameroun et cette défaite face au Nigeria. L'histoire ne lui pardonnera pas sa gestion chaotique de la sélection et il doit des explications au peuple algérien.

M. M.

Fédération algérienne de judo

La commission de candidatures mise en place

LES MEMBRES de l'Assemblée générale (AG) de la Fédération algérienne de judo (FAJ) ont installé la commission de candidatures en vue de l'organisation de l'AG électorale le 11 février prochain (10h00), a-t-on appris dimanche auprès de l'instance fédérale. L'Assemblée générale ordinaire (AGO) s'est tenue samedi au siège du Comité olympique et sportif algérien (COA) à Ben Aknoun (Alger) en présence de 49 membres sur les 58 que compte l'AG. Les bilans moral et financier pour l'exercice 2015-2016 ont été adoptés à l'unanimité (40 oui sur 40 votants). La commission de candidatures a été confiée à Hassane Boulaatikka et celle des recours à Aliouat Zerouk, alors que la commission de passation de consignes est présidée par Mustapha Mabed. Le dernier délai de dépôt de candidature a été fixé au jeudi 2 février à 20h00, a précisé la Fédération algérienne de judo. Messaoud Mati, candidat unique, avait été élu début 2013 président de la FAJ pour le mandat olympique 2013-2016.

Lutte/Championnat d'Algérie (juniors)

Les lutteurs d'Alger haut la main

LES LUTTEURS de la Ligue d'Alger se sont illustrés aux épreuves du championnat d'Algérie (juniors), disputées vendredi et samedi à la salle omnisports Tahar-Belakhdar de Chéraga (Alger). La ligue d'Alger s'est distinguée lors de cette compétition qui a vu la participation de 180 lutteurs représentant 12 wilayas, en plaçant ses athlètes sur la plus haute marche du podium des deux styles (lutte libre et gréco-romaine). Organisé par la Fédération algérienne des luttes associées (FALA), ce championnat national-2017 a permis aux techni-

ciens de voir le niveau atteint par les lutteurs de cette catégorie. Les représentants de la Ligue d'Alger ont raffé la mise avec un total de 131 points, devançant les lutteurs du Centre de regroupement et de préparation des équipes sportives militaires (CRPESM) qui ont récolté 120 points, alors que la troisième place est revenue à la Ligue d'Annaba (64 pts). Les lauréats de ce championnat national ont été récompensés par des diplômes et médailles lors d'une cérémonie à laquelle ont assisté des membres de la FALA.

LE TECHNICIEN Patrice Neveu, ancien sélectionneur de la RD Congo, de la Guinée et de la Mauritanie, a estimé que l'équipe algérienne, éliminée dès le premier tour de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2017 au Gabon, avait perdu son âme et n'avait pas un style de jeu pouvant lui permettre d'aller loin dans le tournoi. «Il n'y avait pas un style de jeu qui se dégageait

comme du temps de Vahid Halilhodzic, un entraîneur de caractère. Les joueurs ont besoin d'avoir des lignes directrices, surtout en sélection. Là, il n'y avait rien. Mahrez, on ne l'a vu qu'épisodiquement, sur des coups de patte individuels. Ça remet à sa vraie place le choix et la personnalité du sélectionneur», a-t-il indiqué dans un entretien accordé au site

■ Le coordinateur du Mouloudia d'Alger, Omar Ghib, s'en est pris à la reprise des entraînements à ses joueurs, les accusant d'être derrière la défaite concédée lors du dernier derby face à l'USM El Harrach, samedi dernier.

Par Mahfoud M.

P our Ghib, nul doute que les joueurs sont seuls responsables de cet échec, eux qui n'ont pas pris au sérieux cette équipe harrachie, qui bien qu'elle n'ait pas une grande expérience de derbys avec la jeunesse de son effectif, a su tirer son épingle du jeu et prendre les trois points du succès. Le responsable du Doyen pense que les joueurs n'ont pas été assez entreprenants et n'ont pas montré une certaine agressivité tout au long de la rencontre, ce qui a été profitable aux Harrachis qui ont cru en leurs moyens et marqué le but de la victoire, alors que les siens ont été incapables au moins de rétablir le score. Ghib a disculpé son entraîneur, Kamel Mouassa, avouant qu'il n'y est pas pour rien dans cette défaite, qu'il a eu le comportement qu'il fallait et avait préparé et transcendé ses joueurs tout au long de la semaine. Mais ces derniers n'étaient pas au rendez-vous. Il appelle donc à redoubler d'efforts pour se relever le plus vite possible et ne pas laisser filer d'autres points comme cela a été le cas lors de ce match. Les joueurs, eux, ont avoué qu'ils ont laissé les Harrachis jouer, cela

Le patron du Mouloudia demande des comptes



PH. S.D.T.

les a mis plus en confiance mais estiment que c'est un mal pour un bien et qu'ils se remettent au travail pour corriger les erreurs et se refaire une santé. Il faut avouer que les derbys ne réussissent pas trop aux Mouloudéens cette saison, même si cela ne les empêche pas d'être aux commandes de la Ligue 1 Mobilis. Le club algérois n'est parvenu en effet à gagner deux matchs face aux clubs voisins : contre l'USM Alger et l'USM Harrach sur le même score (2-1) lors de la phase aller, pour trois défaites face au CR Belouizdad (1-0), le NA Hussein Dey (1-0) et samedi face à l'USMH. Comme ce fut le cas

face au CRB et au NAHD, le MCA a dominé son vis-à-vis mais sans parvenir à scorer. Pourtant, le MCA qui aspire à renouer avec le titre de champion qu'il n'a plus remporté depuis 2010, devait faire le plein dans ce genre de confrontations pour distancer ses poursuivants et augmenter ses chances de terminer en tête du classement. Le Doyen enchaînera avec un déplacement périlleux à Batna pour croiser le fer avec le CAB vendredi prochain avant de recevoir le NA Hussein-Dey le mardi 7 février dans un derby qui promet.

M. M.

Demi-finales de la CAN 2017/ Burkina-Faso/Egypte

Les Pharaons pour renouer avec le sacre

A près sa qualification en demi-finales de la CAN 2017 avant-hier soir en battant le Maroc dans le derby nord-africain face au Maroc (1/0), l'Egypte n'aura pas trop de temps pour souffler, vu qu'elle dispute, aujourd'hui la première demi-finale. Une seule journée de récupération pour les Pharaons qui ont tenté quand même de souffler et surtout de se préparer psychologiquement pour ce rendez-vous très important. Pour les protégés de l'Argentin Hector Cuper, il s'agira, ni plus ni moins, de retrouver les sommets et pourquoi pas d'être sacrés à nouveau, après avoir été absents pour les trois éditions précédentes. Les Egyptiens ont montré beaucoup de métier lors de la

rencontre des quarts face au Maroc. Bien qu'ils étaient dominés par les Lions de l'Atlas, cela ne les pas empêché de tenir bon jusqu'à cette fatidique 86^e minute où ils ont inscrit le but de la victoire par Mohamed qui a saisi l'occasion d'un cafouillage dans les 18 m pour tromper la vigilance du portier marocain. C'est tout cela qui fait la différence du septuple champion d'Afrique qui, même s'il ne dispose pas de grandes individualités, à l'exception de la star de la Roma, Salah et celle d'Arsenal, El Neni, dispose plutôt d'un groupe solide et solidaire et qui sait se transcender quand il le faut, surtout avec un entraîneur chevronné comme Cuper qui a mis en place une disposition tactique rigoureuse.

Les Pharaons partent donc avec les faveurs du pronostic, mais doivent faire très attention à cette équipe du Burkina Faso qui a fait son chemin sans grand bruit, éliminant la Tunisie, de fort belle manière. Les poulains du Portugais Duarte ont montré aussi de très belles dispositions et ne sont pas là par hasard. Les Etalons du héros Aristide Bancé qui avaient atteint la finale un certain 2013 ont hâte de reprendre goût à cela et donc d'atteindre la dernière marche. Ils se batront donc à fond pour aller en finale et tenter d'éliminer cette formation égyptienne même s'ils savent que cela ne sera pas une partie de plaisir.

M.M.

Patrice Neveu

«Les Verts n'avaient pas de style de jeu»

2022mag. La sélection nationale, avec deux points, s'est fait éliminer sans gloire au premier tour de cette 31^e édition de la CAN. «C'est une équipe qui a perdu son âme. Toutes les équipes ont des individualités qui doivent se mettre au service du collectif. Ça n'a pas été le cas. J'ai également senti un coach, Leekens, sans maîtrise de son groupe. Il y a eu des rendements insuffisants,

c'est vrai. Mais aussi des décisions discutables», a ajouté le coach français. Pour Neveu, qui vient de quitter la sélection haïtienne, l'équipe nationale manquait de rythme et n'arrivait pas à jouer sur sa véritable valeur. «Cette Algérie était trop gaule, elle ne se rebellait pas. Elle tournait à 50%. Il faut certainement un technicien qui sache manier les deux cultures, l'identité du

pays et l'aspect footballistique. Ça a été compliqué avec Rajevac et ça n'a pas pris avec Leekens», a-t-il conclu. En conséquence de cette élimination prématurée, le technicien belge Georges Leekens a décidé de démissionner de son poste, au lendemain du dernier match de la phase de poules face au Sénégal (2-2).

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Les élèves du lycée d'Ihaddaden protestent

Ils ont fermé la rue et bloqué la direction de l'Education

LES ÉLÈVES du lycée technique d'Ihaddaden «Moudjahid Yaïci» se sont rassemblés hier devant le siège de la direction de l'Education de wilaya et ont fermé la route pour exprimer leur colère face aux problèmes qu'ils rencontrent au niveau de leur lycée et exiger l'amélioration des conditions de leur scolarité. Cette action a été appuyée par une grève générale qui a paralysé leur lycée. Ils étaient présent devant le siège de la direction de l'Education (DE), mitoyen au siège de la wilaya, afin interpeller les responsables du secteur et le wali pour trouver une solution définitive aux problèmes auxquels fait face la structure depuis de longues années. Ils ont rappelé que les enseignants et travailleurs qui avaient observé une semaine auparavant une grève générale pour alerter les autorités sur la dégradation des infrastructures et les dangers que représentent les plafonds endommagés par les infiltrations des eaux pluviales sur la vie des élèves et enseignants d'autant que des plaques d'amiante se détachent des murs et du plafond des classes et tombent par moment par terre. Ils ont exigé des responsables du secteur des solutions aux inondations de la cour de l'école, de la panne au niveau des équipements de chauffage, la réparation des pannes électriques et l'enfouissement des fils dénudés qui agressent l'œil et peuvent être un danger à tout moment, etc. Le wali a tenu une réunion avec le directeur de l'éducation et les représentants du syndicat. Il a pris la décision d'effectuer une visite à cet établissement afin de voir de visu les nombreux problèmes soulevés par les enseignants et travailleurs. Par ailleurs, il y a lieu de rap-

porter que les souscripteurs des 140 logements sociaux locatifs de la commune d'Amizour se sont rassemblés avant-hier devant le siège de la wilaya pour exiger l'affichage de la liste des bénéficiaires qui avait été élaborée en 2013 par le promoteur et le maintien des souscripteurs initialement portés sur cette liste. Ils ont rappelé que l'ex-wali avait signé un arrêté à ce sujet, comme ils ont exprimé leur inquiétude car une autre liste avait été élaborée par l'ex- chef de daïra. Aujourd'hui, ils craignent que cette liste soit substituée à celle sur laquelle figurent leurs noms, d'autant que des rumeurs ont fait état il y a quelques semaines que des noms auraient été supprimés. Hier, ils ont demandé au nouveau wali de s'exprimer à ce sujet afin de les rassurer, lui réclamant également «la validation de la liste établie par le promoteur conformément à la réglementation en vigueur et cela suite au retard accusé par la daïra pour son élaboration». Pour leur part, les souscripteurs des 80 logements sociaux locatifs (LSL) de Souk El-Tennine se sont rassemblés avant-hier devant le siège de la daïra de cette circonscription pour exiger «l'affichage de la liste finale des bénéficiaires et réclamer des autorités locales d'honorer leurs engagements à ce sujet». Ils ont rappelé avoir rencontré le chef de daïra une semaine auparavant et qu'une deuxième rencontre devait avoir lieu avant-hier mais celui-ci était absent. Pour les contestataires, «il n'est pas normal que les logements aient été réalisés en l'espace de 13 mois et que les autorités locales n'arrivent pas à établir une liste en 16 mois».

Hocine Cherfa

Six morts dans l'attaque terroriste d'une mosquée de Québec



Loumis

Djalou@hotmail.com

Abdelmalek Boudiaf l'a annoncé hier à Tizi Ouzou

Le centre anticancer de Draa Ben Khedda sera partiellement mis en service

■ Le ministre de la Santé, Abdelmalek Boudiaf, a annoncé, hier, la mise en service partielle du Centre anti-cancer (CAC) de Draa Ben Khedda, dans la wilaya de Tizi Ouzou, notamment sa partie radiothérapie.

Par Hamid Messir

Le ministre, qui s'exprimait sur ce chantier dans le cadre d'une visite d'inspection dans la wilaya de Tizi Ouzou, a indiqué que compte tenu de l'achèvement de la réalisation des bunkers «nous allons le mettre en service pour sa partie radiothérapie» avant d'instruire sur les lieux son directeur central des finances et des moyens de livrer les 3 accélérateurs destinés à ce CAC en arrêtant le planning de cette livraison dès jeudi prochain. Interpellé par le président de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), Mohamed Klalèche, afin d'arrêter la date précise de cette mise en service partielle, Abdelmalek Boudiaf s'est refusé d'avancer un quelconque délai eu égard à la

cadence lente de l'avancement des travaux dans ce chantier. Dans le même sillage, le ministre a souligné que toutes les contraintes, notamment celles d'ordre financier exposées par l'entreprise en charge de ce projet, en l'occurrence Abrantina (Portugal), seront levées avant d'inviter cette même entreprise à accélérer les travaux. A la préoccupation liée à la disponibilité des crédits destinés aux équipements de ce CAC, le ministre a rassuré que tout est pris en charge, précisant que le fournisseur devant l'équiper a déjà livré une partie des équipements. Par ailleurs, au cours d'un point de presse Abdelmalek Boudiaf a invité la population de Bouzeguène (est de Tizi Ouzou) à trouver un consensus au sujet du lieu de l'implantation de l'hô-

pital de 60 lits affecté à cette localité. Le ministre attache une grande importance à la réalisation de cette structure hospitalière, rappelant qu'il avait tenu lui-même à inscrire ce projet en étude et réalisation. A une question relative aux revendications des étudiants en chirurgie dentaire qui réclament du travail et une reconsidération de leur statut, le ministre a indiqué que l'aspect pédagogique relève de la compétence de son collègue de l'Enseignement supérieur, tout en affichant sa disponibilité à répondre à celles relevant de ses compétences. D'ailleurs, il a reçu une délégation de ces étudiants rassemblés au CHU Nédir-Mohamed à l'arrivée de la délégation ministérielle venue visiter des structures relevant de cet hôpital. Il est à noter que le ministre a, lors de cette visite, inauguré un centre de désintoxication, le centre de transfusion sanguine et un centre de réanimation polyvalente. Comme il a visité l'Établissement hospitalier spécialisé en cardiopédiatrie de Draa Ben Khedda, le chantier du nouveau pavillon des urgences et le centre de télé-médecine du CHU, l'unité de fabrication d'insuline de Novo Nordisk de Oued Aissi, l'EHS Fernane-Hanafi et le chantier de l'hôpital de 60 lits des Ouadhias (sud de Tizi Ouzou).

H. M.

En mars à Oran

Salon international des technologies «Naitec 2017»

PLUS de 400 exposants prendront part au Salon international «Naitec 2017» (North Africa IT, Télécom & HighTech, Exhibition & Conférence), prévu au Centre des conventions d'Oran du 21 au 24 mars prochain, a-t-on appris des organisateurs. L'objectif de ce salon est de «créer une plateforme de mise en relation d'affaires, d'échanges et de communication dans le secteur des technologies de l'information, des télécommunications, dédiée aux professionnels du marché d'Afrique du Nord», a indiqué à l'APS la char-

gée de communication de l'entreprise organisatrice, Tinhinane Oubachir. Cette manifestation internationale, initiée par «Eurl NAPEC», s'adresse à tous les professionnels de l'industrie IT, des Télécoms et du High Tech, incluant les chercheurs, les universitaires, les institutions étatiques et les chefs d'entreprises. Quelque 30 pays prendront part au salon, outre l'Algérie, la France, les Emirats arabes unis (EAU), la Chine, la Belgique, la Nigeria, la Tunisie et l'Inde entre autres. Un programme de conférences et

d'ateliers d'entreprises varié a été concocté pour l'occasion. Ce qui permettra aux professionnels du secteur de mettre la lumière sur des sujets d'actualité dans le monde des technologies et débattre et de concevoir l'avenir de cette industrie de première importance dans la région de l'Afrique du Nord. Parmi les thèmes à débattre figurent les systèmes réseaux, le paiement électronique, la sécurité informatique, l'évolution des technologies du secteur IT, a-t-on fait savoir de même source.

Hani Y.